



## Introduction

Le présent document est destiné aux employeurs, aux travailleurs et aux participants/clients des garderies. Il donne un aperçu des risques éventuels liés à la COVID-19 en milieu de travail.

Dans tous les cas, les directives des autorités locales de santé publique doivent être suivies et des pratiques générales de prévention de la COVID-19 doivent être mises en œuvre, comme l'indique la page [Protégez-vous et protégez les autres contre la COVID-19](#).

## Tenir compte des risques

- Le risque de transmission augmente lorsque vous êtes dans des espaces clos et mal ventilés et dans des lieux bondés avec des personnes qui ne font pas partie de votre ménage. Il est plus élevé dans les situations réunissant plus d'un de ces facteurs ainsi que dans les situations où l'on parle de façon rapprochée, où l'on chante, crie ou respire fort (p. ex. exercice). Il faut tenir compte du nombre de personnes présentes, de l'âge des enfants, de la durée de leur présence, de leur proximité aux autres et des interactions ayant lieu dans un environnement intérieur bondé ou confiné.
- La capacité des enfants de respecter les [mesures de prévention individuelles](#) recommandées en fonction de leur état de santé, de leur âge, de leur incapacité, de leur état de développement ou d'autres circonstances socioéconomiques et démographiques. Une surveillance supplémentaire est-elle nécessaire?
- Le contact régulier avec des surfaces fréquemment touchées ou des objets communs comme des poignées de porte, des chaises, des tables, des robinets, etc.
- La disponibilité de fournitures et d'installations nécessaires pour se laver les mains fréquemment.
- Le risque de maladie grave ou si l'enfant vit avec [une personne à risque élevé](#).
- Le maintien de la confidentialité et la [protection de la vie privée](#) de la personne.

## Mesures de contrôle

Chaque milieu de travail est unique. Il est important pour les employeurs de travailler avec leur comité de santé et de sécurité ou leur représentant (le cas échéant) afin d'[évaluer les risques](#) de COVID-19 propres à leur milieu de travail et de mettre en œuvre des mesures de contrôle appropriées en appliquant la [hiérarchie des mesures de maîtrise](#) (c.-à-d. élimination, substitution, mesures d'ingénierie, mesures administratives et utilisation d'équipement de protection individuelle [EPI] et de masques non médicaux [MNM]). Utilisez une approche multidimensionnelle en combinant de multiples [mesures de prévention individuelles](#) pour vous protéger et protéger les autres de la COVID-19.

## Éloignement physique

- Respecter les [limites d'occupation de votre province ou territoire](#) pour déterminer le nombre de personnes autorisées dans une même pièce.
- Maintenir [la plus grande distance physique possible](#) (au moins 2 mètres) entre les autres personnes, notamment en séparant les bureaux, les tables, les tapis ou les lits pour la sieste. S'assurer que les enfants font la sieste aussi loin que possible les uns des autres. Si l'espace est limité, utiliser la méthode « tête-bêche » ou envisager d'utiliser des séparateurs si cela ne présente aucun danger.
- Dans le cas des jeunes enfants, quand l'éloignement physique est difficile, envisager de garder les enfants dans



des groupes ou des cohortes réduites et de maintenir 2 mètres entre les cohortes.

- Placer les enfants dans la même direction pour le plus grand nombre d'activités possible. Décaler les heures de repas et de collations, si possible. Passer plus temps à jouer à l'extérieur.
- [Nettoyer et désinfecter](#) ou éviter les structures d'escalade, ainsi que les balançoires, les toboggans et les autres équipements communs.
- Gérer la façon dont les personnes se déplaceront dans les espaces communs comme les couloirs et les toilettes. Marquer des voies à sens unique en utilisant des repères au sol, des panneaux et d'autres repères visuels. Décaler les heures prévues pour déposer et aller chercher les enfants afin de réduire le contact entre les parents ou les gardiens.
- Accueillir les enfants à l'extérieur à leur arrivée, tout en maintenant une distance physique avec les parents ou les gardiens.
- Inviter les parents ou les gardiens à désigner la même personne pour amener et aller chercher l'enfant chaque jour.
- Limiter le nombre de visiteurs non essentiels.
- Demander au personnel administratif de travailler à domicile dans la mesure du possible.
- Reporter les visites à des lieux tiers, comme la bibliothèque.

## Ventilation

- S'assurer que les [systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation](#) fonctionnent correctement.
- Augmenter la circulation d'air extérieur autant que possible en ouvrant des fenêtres et des portes ou d'autres manières. Par contre, ne pas ouvrir des fenêtres et des portes si cela présente un risque pour la sécurité.
- Éviter de souffler ou de faire circuler de l'air d'une personne à une autre à l'aide de ventilateurs de refroidissement portables puissants, car ils peuvent augmenter la propagation de la COVID-19. Ajustez plutôt les systèmes d'aération et les unités de conditionnement de l'air du bâtiment.
- Ajuster les systèmes de ventilation pour :
  - augmenter l'efficacité de la filtration au plus haut niveau approprié pour le système;
  - augmenter le flux/pourcentage d'air frais provenant de l'extérieur (augmenter le pourcentage d'air extérieur dans l'approvisionnement en air du système de chauffage, ventilation et conditionnement d'air [CVCA], ouvrir les fenêtres et les portes, etc.);
  - limiter l'utilisation de l'aération sur demande et faire en sorte que le système continue à fonctionner au réglage optimal;
  - songer à utiliser des unités de filtration à haute capacité pour les particules (HEPA) portables.
- Consulter un professionnel des systèmes CVCA avant d'apporter des changements au système d'aération.

## Utilisation de masques non médicaux (MNM)

- Respecter [les recommandations relatives aux types de masques et à l'âge](#) qui ont été publiées par votre [autorité de santé publique](#). Les enfants de moins de deux ans ne doivent pas porter de masque non médical ni de couvre-visage. Les enfants âgés de deux à cinq ans peuvent porter un masque s'ils sont surveillés. Les enfants de plus de cinq ans doivent suivre les mêmes conseils que les adultes quant au moment où ils doivent porter un masque non médical ou un couvre-visage.
- Les masques doivent être bien conçus et bien ajustés, et doivent couvrir le nez, la bouche et le menton. Encourager les gens à ne pas toucher leur visage ou leur masque avec des mains non lavées.
- Toute personne qui ne peut pas retirer son masque sans aide (p. ex. en raison de son âge, de ses capacités ou de son niveau de développement) ne devrait pas en porter.
- Savoir que les masques non médicaux ont des limites et que l'utilisation et l'élimination inadéquates des masques peuvent accroître le risque d'infection.



- Se tenir au courant de l'évolution des directives concernant l'utilisation des [écrans faciaux](#). Ils ne remplacent pas les masques faciaux, mais peuvent assurer une protection oculaire.
- Changer de masque s'il devient mouillé ou souillé. Par exemple, on peut apporter un deuxième masque et le ranger dans un sac de papier, une enveloppe ou un contenant propre qui ne retient pas l'humidité. Ranger les masques souillés réutilisables dans un sac ou un contenant distinct. Éviter de toucher l'extérieur du masque au moment de le retirer et se laver les mains quand vous avez terminé.
- Pour certains enfants, le fait de ne pas voir clairement le visage et la bouche de l'enseignant peut causer des difficultés. Envisager d'utiliser un masque ou couvre-visage transparent. Les enseignants ou le personnel peuvent aussi choisir de porter une protection oculaire (comme un écran facial) lorsqu'ils sont en contact physique étroit avec des enfants. Les lignes directrices ou les recommandations de votre administration ou de votre [autorité locale de santé publique](#) peuvent également s'appliquer à la garderie.
- Il faut faire en sorte que le masque ne constitue pas un danger pour d'autres activités, comme s'accrocher à des pièces en mouvement ou à un équipement de terrain de jeu.

## Utilisation de l'équipement de protection individuelle (EPI)

- Continuer d'utiliser l'EPI pour les dangers et les urgences en matière de sécurité au travail, conformément aux directives de l'employeur et aux lois applicables.
- Voici des exemples de situations où on peut envisager d'utiliser un EPI pour se protéger contre la COVID-19 :
  - Porter des gants pendant le nettoyage, conformément aux instructions de travail sécuritaire ou à la fiche de données de sécurité du produit
  - Porter des gants jetables pour nettoyer du sang ou des liquides biologiques (p. ex. écoulements nasaux, vomissements, selles ou urine)
- Si les travailleurs doivent porter un EPI, ils doivent être formés sur la façon de le mettre, de le porter pour travailler et de l'entretenir en plus de comprendre ses limites.
- Nettoyer et désinfecter tout EPI utilisé par plusieurs avant de le porter.
- Se laver les mains avant de mettre des gants et de nouveau après les avoir retirés.

## Hygiène personnelle

- Favoriser [une bonne hygiène des mains et respecter l'étiquette respiratoire](#) :
- Tousser et éternuer dans la manche, non dans les mains. Offrir des mouchoirs et jeter les mouchoirs souillés dans des contenants à revêtement intérieur en plastique.
- Se laver les mains fréquemment avec du savon et de l'eau, ou utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool (au moins 60 %) s'il n'y a ni eau ni savon à toutes les occasions suivantes :
  - au début du quart de travail;
  - avant de boire ou de manger;
  - avant de préparer des aliments;
  - après avoir nettoyé les surfaces à la suite du dîner et des collations;
  - après avoir touché des articles partagés;
  - après avoir utilisé la salle de bains, avoir changé des couches ou avoir aidé quelqu'un à faire ses besoins;
  - après avoir manipulé des déchets;
  - avant de quitter l'espace de travail.
- Installer des postes d'hygiène des mains près de l'entrée de l'installation afin que les enfants et le personnel puissent se nettoyer les mains avant d'y entrer.
- Désigner un endroit propre et désinfecté pour entreposer les aliments ou autres articles provenant de la



maison.

- Les employés devraient retirer leurs vêtements de travail dès qu'ils s'en vont chez eux, et les vêtements devraient être [lavés](#) dès que possible après chaque quart de travail.
- Inclure la prévention des infections dans les leçons et les activités quotidiennes, tout en s'assurant que le contenu est adapté à l'âge des enfants.
- Former l'ensemble du personnel sur la façon dont la COVID-19 se propage, sur le risque d'exposition et sur les pratiques de lutte contre les infections mises en place. Installer des affiches aux entrées et à d'autres endroits à titre de rappel.

## Hygiène en garderie

- Élaborer un [calendrier de nettoyage](#) et documenter le moment où le nettoyage a été fait.
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les toilettes et remplir les distributeurs de savon et de papier à mains.
- Désinfecter les zones de changement de couches après chaque utilisation.
- Choisir des jouets qui sont faciles à nettoyer et à désinfecter.
- Désinfecter les surfaces fréquemment touchées, les jouets partagés, les tables, les chaises, les assiettes, les tasses, les poignées de porte, les interrupteurs, etc.
  - [Utiliser des désinfectants pour surfaces dures](#) qui comportent un numéro d'identification de médicament (DIN), qui signifie que son utilisation a été approuvée au Canada.
  - Il faut lire et suivre les instructions des fabricants afin d'utiliser de façon sécuritaire les produits de nettoyage et de désinfection (c.-à-d. porter des gants, utiliser les produits dans un endroit bien aéré, laisser le désinfectant suffisamment longtemps sur la surface pour qu'il tue les germes selon le produit utilisé).
  - Si les produits de nettoyage désinfectants à usage domestique ou commercial ne sont pas accessibles, les surfaces dures peuvent être désinfectées à l'aide d'une solution de 5 ml d'eau de Javel (concentration d'hypochlorite de sodium de 5 %) et de 250 ml d'eau. L'eau de Javel peut être corrosive. Suivre les instructions sur sa manipulation en toute sécurité.
  - Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage des appareils électroniques fréquemment touchés (p. ex. écrans tactiles, claviers NIP, claviers d'ordinateur, tablettes). Si les liquides ne risquent pas de les endommager, désinfecter ces appareils avec de l'alcool ou des lingettes désinfectantes imbibées d'alcool à 60 %.
- Utiliser des chiffons et des gants de nettoyage jetables.
- Laver régulièrement et laisser sécher complètement les couvertures, les linges pour le visage, les serviettes, les blouses, les bavettes, etc. avant de les réutiliser.
- Promouvoir les activités individuelles ou augmenter le nombre de jouets disponibles pour réduire au minimum le partage.
- Éliminer les déchets de façon sécuritaire au moins une fois par jour.
- Fournir aux travailleurs des fournitures adéquates, une bonne formation sur les protocoles de nettoyage et des équipements de protection individuelle, au besoin.

## Dépistage et soins

- Inciter les employés à rester à la maison s'ils sont malades ou susceptibles de l'être. Suivre les étapes de l'auto-évaluation de l'[Agence de la santé publique du Canada](#) de l'[autorité locale de santé publique](#).
- Contrôler les employés et les autres personnes avant qu'ils entrent dans le milieu de travail, conformément aux recommandations fournies par l'autorité locale de santé publique. Le [contrôle actif](#), qui peut être exigé par la loi dans certaines administrations, consiste à poser des questions sur l'état de santé d'une personne et les expositions possibles. Utiliser une [liste de vérification](#) ou un questionnaire fourni par l'autorité locale de santé publique. Suivre les protocoles de votre organisme pour utiliser les [tests de dépistage rapides de la COVID-19](#)



dans le cadre de votre processus de contrôle actif.

- Quiconque ne passe pas la vérification ne devrait pas entrer dans l'établissement. Ces personnes devraient porter un masque (sinon, un masque non médical bien conçu et bien ajusté), retourner à la maison (en évitant le transport en commun dans la mesure du possible), communiquer avec leur fournisseur de soins de santé ou l'autorité locale de santé publique et suivre leurs conseils.
- La personne désignée qui procède à une vérification en personne doit maintenir la plus grande distance physique possible (c.-à-d. au moins 2 mètres) et porter un équipement de protection individuelle (gants, masques, protection faciale ou oculaire, etc.).
- Des renseignements seront également requis pour appuyer la recherche des contacts. Au minimum, il faut s'assurer que les noms et les coordonnées des employés, des enfants et des visiteurs essentiels sont recueillis, mis à jour, exacts et accessibles. Il faut être prêt à identifier le lieu où les personnes travaillaient et celles avec lesquelles elles ont pu entrer en contact avant l'apparition de tout symptôme de la COVID-19 ou la réalisation d'un test de dépistage.
- Passer en revue les procédures avant d'intervenir auprès d'une personne malade au travail :
  - Continuer d'encourager les travailleurs et les autres personnes à s'auto-évaluer et à déclarer tout symptôme, même léger.
  - Demander aux travailleurs de s'isoler, de se laver ou de se désinfecter les mains et de porter un masque (de préférence un masque médical) jusqu'à ce qu'ils puissent retourner à la maison.
  - Si la personne malade est un enfant, communiquer avec ses parents ou ses gardiens pour qu'ils l'amènent à la maison immédiatement et qu'il obtienne des soins médicaux appropriés. En cas d'urgence, il pourrait être nécessaire d'envoyer la personne directement à l'hôpital.
  - Envisager de préparer à l'avance une zone distincte, à l'écart des autres, comme la salle de premiers soins, un bureau vide ou encore un siège derrière une barrière si l'espace est limité.
  - Composer le 911 pour obtenir de l'aide si la personne est gravement malade (difficultés à respirer ou douleurs à la poitrine).
  - Nettoyer et désinfecter toutes les surfaces ou tous les articles que la personne malade a touchés. Fermer toutes les zones que la personne a utilisées ou dans lesquelles elle se trouvait. Ne pas oublier les aires communes (p. ex. toilettes) et les articles partagés (p. ex. écrans tactiles).
  - Augmenter la circulation d'air dans ces zones à l'aide du système de ventilation ou par l'ouverture des portes et des fenêtres.
  - Attendre 24 heures, si possible, avant de nettoyer les zones touchées.
  - Continuer de suivre les procédures habituelles de nettoyage et de désinfection.
  - Un nettoyage et une désinfection supplémentaires ne sont pas nécessaires s'il s'est écoulé au moins sept jours depuis que la personne malade ou ayant reçu un diagnostic de COVID-19 s'est trouvée dans l'établissement.
  - Fournir aux travailleurs des renseignements sur les congés accordés par l'employeur, les prestations de maladie et [prestations gouvernementales équivalentes](#).
  - Si la présence de la COVID-19 est confirmée à l'école, communiquer avec votre organisme de santé publique pour obtenir des conseils.
  - Continuer d'appliquer les précautions et les procédures appropriées pour assurer la sécurité, en offrant de l'aide en cas de blessures mineures ou de détresse émotionnelle.

## Recommandations générales

- En cas d'urgence, suivre les procédures d'intervention d'urgence établies.
- Effectuer régulièrement des inspections et des évaluations des dangers en vue de cerner les façons dont les employés pourraient être exposés à la COVID-19. Évaluer les nouvelles mesures de prévention de la COVID-19 avant de les utiliser pour éviter de créer de nouveaux risques pour la santé et la sécurité (p. ex. laisser des portes coupe-feu ouvertes).
- Communiquer régulièrement les nouvelles et les mesures relatives à la COVID-19 à toutes les parties pour les



aider à gérer le stress et l'anxiété.

- Il faut comprendre que, dans certaines situations, les recommandations et les mesures peuvent changer ou varier selon le stade réel de la pandémie, ainsi que l'âge de l'enfant et ses capacités.
- Élaborer un plan de continuité des activités pour réduire les perturbations, y compris l'augmentation de l'absentéisme et les procédures pour les périodes de restrictions renforcées selon les mesures de santé publique prises.
- Promouvoir les services de santé mentale offerts au personnel et aux familles.

**Si vous êtes en crise ou si vous connaissez quelqu'un en crise, communiquez avec votre centre hospitalier local, composez le 911 immédiatement ou communiquez avec un [centre d'appels d'urgence de votre région](#).**



Il est important de prévoir des ressources et des mesures de soutien en santé mentale pour tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, le cas échéant.

Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l' [Agence de la santé publique du Canada](#).

**Avis de non-responsabilité :** Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.